



COMMISSION GENERALE DES PECHES POUR LA MEDITERRANEE
Vingt-troisième session
Rome (Italie), 7-10 juillet 1998
Activités intersessions

1. Le présent document récapitule les principales activités des membres de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et de son Secrétariat depuis la vingt-deuxième session, tenue en octobre 1997.

SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU CGPM

2. La vingt-deuxième session a marqué un tournant dans la longue histoire du CGPM. La principale question examinée lors de cette réunion a été le renforcement du CGPM par des amendements à l'Accord et au Règlement intérieur. Le principe d'un budget autonome a été convenu. Cependant, les débats concernant les modalités et le barème des contributions des membres à ce budget ont été renvoyés à la présente session. Avec l'adoption des amendements, le Conseil est devenu Commission; la qualité de membre de la CGPM a été ouverte aux organisations d'intégration économique régionale; le Comité de l'aménagement des pêches a été remplacé par un Comité scientifique consultatif (CSC); le Comité exécutif a été supprimé; et il a été décidé que la Commission tiendrait sa session principale tous les ans et non plus tous les deux ans.

3. Conformément à l'Article X de l'Accord, le Conseil de la FAO, à sa cent treizième session (Rome (Italie), 4-6 novembre 1997) a approuvé les amendements à l'Accord portant création du CGPM et, conformément à l'Article II.7, le Directeur général de la FAO a approuvé les amendements au Règlement intérieur.

4. Une lettre circulaire aux gouvernements à laquelle étaient joints des exemplaires de l'Accord et du Règlement intérieur amendés, qui a été envoyée

aux membres de la Commission le 12 février 1998, les invitait à accepter les amendements qui comportaient des obligations nouvelles pour eux.

5. A sa vingt-deuxième session, le Conseil a adopté les trois résolutions suivantes:

- la Résolution 97/1 sur la longueur des filets dérivants que les navires sont autorisés à conserver à bord ou à utiliser pour la pêche;
- la Résolution 97/2 concernant les activités d'États non membres du CGPM dont les navires pêchent dans la région; et
- la Résolution 97/3 sur l'interdiction de la pêche à la senne tournante des thons rouges et l'utilisation d'avions et d'hélicoptères à l'appui de ces opérations pendant certaines périodes de l'année.

6. Conformément à l'Article V.1 de l'Accord portant création du CGPM, le Président a communiqué aux membres, par lettre circulaire en date du 4 novembre 1997 les recommandations 97/1 et 97/3, en indiquant que tout membre peut, dans les 120 jours qui suivent la date de notification d'une recommandation, objecter à celle-ci, et que dans ce cas, il n'est pas tenu de donner effet à cette recommandation. Aucune objection n'ayant été reçue au 4 avril 1998, date d'expiration de cette période, ces deux recommandations ont maintenant un caractère contraignant pour tous les membres.

7. Tout en demandant instamment à la FAO de continuer à fournir un appui par l'intermédiaire de son Programme ordinaire, le CGPM "... a demandé que des fonds extrabudgétaires soient mobilisés pour financer la deuxième session du Comité de l'aquaculture ..." (paragraphe 33 du rapport de la vingt-deuxième session). La France a accepté de financer la session en deux langues (anglais et français). Le Secrétariat poursuit ses efforts de mobilisation de fonds pour le financement de la première session du Comité scientifique consultatif (CSC).

8. A la même session, le CGPM a également demandé au Secrétariat de préparer et de communiquer aux membres l'état de la contribution de la FAO à la CGPM pour 1998, ce qui a été fait le 16 janvier 1998, date à laquelle le détail des crédits budgétaires affectés par la FAO au Département des pêches a été notifié au Secrétariat de la CGPM.

DEUXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE ET LES STATISTIQUES DES PÊCHES (Rome (Italie), 2-5 mars 1998)

9. Le Groupe de travail sur l'économie et les statistiques des pêches de la CGPM a tenu sa deuxième session au Siège de la FAO à Rome, du 2 au 5 mars 1998. Y ont participé 29 représentants de 15 pays et des observateurs de la Communauté européenne et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

10. Le Groupe de travail a estimé que la promotion d'une pêche responsable dans la Méditerranée supposerait que l'on tienne davantage compte des dimensions économiques, sociales et humaines de la gestion des pêches, et il a recommandé à la CGPM de créer un système régional de suivi des questions socio-économiques touchant à la gestion des pêches. Le système proposé serait axé sur le suivi d'une série composée d'un certain nombre de données, ratios et indicateurs économiques et sociaux, et fournirait ainsi des apports concrets et efficaces en vue d'améliorer les bases sur lesquelles les décisions en matière de gestion des pêches seraient prises au plan régional.

11. En particulier, le Groupe de travail est convenu que l'élaboration et l'analyse d'indicateurs directs et précis pourraient apporter une solution au problème des coûts, prohibitifs pour de nombreux pays de la CGPM, que comporterait la réunion de l'ensemble des données et informations socio-économiques nécessaires à la gestion responsable des pêcheries complexes. A cet égard, le Groupe de travail est convenu d'un cadre méthodologique pour la collecte des données nécessaires à l'élaboration d'une série minimale d'indicateurs socio-économiques sur les pêches en Méditerranée, l'accent étant mis sur l'effort de pêche et les paramètres de capacité des flottilles. Le Groupe de travail a également proposé que le cadre méthodologique fasse l'objet d'une évaluation ultérieure au point de vue de sa faisabilité et de ses modalités de mise en oeuvre, à la fois au plan régional et au plan national, par un groupe d'experts *ad hoc* de la région.

12. Le Groupe de travail a examiné les systèmes statistiques nationaux sur la base des rapports nationaux et a souligné la nécessité de promouvoir des méthodes normalisées de collecte des données et des systèmes harmonisés au plan national.

13. Le Groupe de travail a également examiné les systèmes régionaux actuels d'information sur les pêches en Méditerranée, notamment la base de données FAO/CGPM fondée sur le système de suivi STATLANT et le Modèle de système d'information régional pour la Méditerranée (MEDFISH) actuellement préconisé par le projet COPEMED en Méditerranée occidentale et centrale. Le Groupe de travail a proposé que l'on s'efforce d'étendre le MEDFISH à d'autres sous-secteurs méditerranéens.

14. Le Groupe de travail a examiné les problèmes répétés que pose le système STATLANT 37B sur les données des captures et de l'effort de pêche et il est convenu que cette question devrait être traitée comme il convient par un Groupe d'experts composé de biologistes, de statisticiens et d'économistes. Il a également été proposé, sous réserve de la disponibilité de fonds et d'une décision concernant la structure du Comité scientifique consultatif, qu'une réunion d'un groupe de travail *ad hoc* CGPM/EUROSTAT soit envisagée pour favoriser l'harmonisation et l'échange des données statistiques pertinentes sur les pêches en Méditerranée.

15. Les participants ont examiné la proposition du Secrétariat concernant le programme de travail à moyen et à long termes, ainsi que les activités prioritaires à court et à moyen termes pour le Groupe de travail (paragraphe 60 à 64 du rapport). Sans préjudice des décisions que la Commission prendrait concernant la structure et le rôle de ses organes subsidiaires, les délégations se sont accordées sur la nécessité de poursuivre et renforcer les activités touchant au mandat du Groupe de travail.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'AQUACULTURE

16. Les activités en matière d'aquaculture ont été effectuées dans le contexte du programme de travail de trois des quatre réseaux en place, et sur les questions intéressant le Comité de l'aquaculture. Aucune activité concernant le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée (EAM) n'a pu être mise en oeuvre faute de financement du MAP/PAP/RAC. Il est proposé d'incorporer des questions d'environnement dans le Réseau sur la technologie de l'aquaculture en Méditerranée (TECAM) et dans le Réseau sur les aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM) jusqu'à ce que l'on trouve une solution.

17. Le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) a exécuté les activités suivantes:

- une réunion des coordonnateurs nationaux du SIPAM tenue à Salerne (Italie), du 30 octobre au 1er novembre 1997, chargée d'examiner les progrès réalisés en matière d'utilisation de la nouvelle version du programme Windows, de proposer les corrections à apporter et de revoir la situation des diverses bases de données;
- une visite du Coordonnateur régional en Turquie pour examiner la situation du Bureau de coordination national du SIPAM;
- la préparation d'un nouveau contrat avec l'Institut de biologie marine de Crète (IMBC) (Grèce), pour appliquer les modifications au logiciel décidées à Salerne par les coordonnateurs nationaux;
- la négociation d'un nouvel accord avec l'Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare (ICRAM) (Italie). L'accord comprendrait:
 - a. l'organisation d'une réunion régionale des coordonnateurs nationaux du SIPAM (analogue, au point de vue de l'ordre du jour, à celles qui ont été tenues en 1997 à Bari et Salerne et qui pourrait également faire office de comité directeur du SIPAM);
 - b. un contrat pour la préparation du logiciel sous Windows pour une nouvelle version du module APS (simulateur de production aquacole) pour l'analyse des projets;
 - c. des fonds pour la mise à l'essai du programme APS au niveau national pour l'Italie, qui devrait apporter une amélioration pour

l'analyse des données recueillies au cours d'enquêtes effectuées par l'ICRAM dans des établissements d'aquaculture italiens; et
d. l'élargissement, pour une durée de six mois, du programme ITAFISH, qui réunit les données nationales qui doivent être insérées dans le module SIPAM italien.

- l'expansion du réseau qui comprend maintenant l'Algérie et qui espère envoyer des techniciens pour qu'ils reçoivent une formation au centre régional du SIPAM à Tunis;
- la diffusion de la deuxième version de la base de données régionale en février 1998, qui comprend plus de 4 700 fiches pour 12 pays;
- l'organisation d'une réunion SIPAM/SELAM/FEAP les 4 et 5 février 1998 tenue au Siège de la FAO à Rome, au cours de laquelle la base de données spécialisée du SIPAM sur la commercialisation a été examinée et un accord avec la Fédération européenne des aquaculteurs (FEAP) pour le téléchargement des données relatives à la commercialisation réunies par la FEAP a été négocié;
- la préparation d'une version Internet du SIPAM qui est actuellement élaborée en collaboration avec le Centre mondial d'information agricole de la FAO (WAICENT).

18. Les problèmes qui se sont posés concernant le réseau SIPAM tiennent essentiellement aux difficultés auxquelles se sont heurtés certains des coordonnateurs nationaux pour constituer les diverses bases de données de manière homogène. En ce qui concerne les principaux pays producteurs, la complexité du secteur et la quantité de données à transférer vers les systèmes SIPAM découragent aussi certains des coordonnateurs nationaux qui ne reçoivent guère d'appui au plan national dans leur travail.

19. Les activités entreprises par les réseaux TECAM et SELAM avec la collaboration de la FAO et des institutions nationales sont notamment les suivantes:

- l'organisation de deux cours supérieurs: le premier sur la mariculture côtière en Méditerranée (Saragosse (Espagne), 20-24 octobre 1997), et le deuxième sur l'aquaculture méditerranéenne: nouvelles techniques pour les alevinières marines (Mazarron (Espagne), février/mars 1998);
- l'organisation de deux réunions d'étude sur la planification de l'aquaculture dans les pays méditerranéens (Tanger (Maroc), 12-14 mars 1998), en coopération avec l'Institut national de la recherche halieutique (INRH) au cours desquelles les participants ont abordé le contexte général de la planification de l'aquaculture en Méditerranée; ils ont également examiné des études de cas spécifiques pour avoir une meilleure idée de la situation dans la région et du processus de planification, et ont examiné les directives supranationales et internationales relatives à la planification. La réunion a traité la question de la coopération régionale;
- pratiques de fabrication d'aliments pour l'aquaculture (Reus (Espagne), 25-27 mars 1998), afin d'examiner les tendances et perspectives en matière de

- fabrication commerciale de ces aliments dans la Méditerranée, les pratiques de nourrissage dans la région méditerranéenne, les directives pour la fabrication des aliments pour l'aquaculture et les aspects de la législation touchant à la production de ces aliments;
- la préparation d'un synopsis sur les nouvelles espèces de poissons élevées en Méditerranée, établissant un lien entre les divers groupes de recherche qui s'occupent de la diversification, est en cours et doit s'achever en 1998.

20. Il est rappelé que les réseaux TECAM et SELAM sont coordonnés par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) pour la CGPM.

21. Les travaux effectués dans le cadre des réseaux de la CGPM font l'objet de rapports dans FAO Aquaculture Newsletter, No. 17, et ont été insérés dans la page Web de la FAO.

22. L'Italie a accepté de financer l'organisation d'une Consultation technique sur l'application de l'Article 9 du Code de conduite pour une pêche responsable (développement de l'aquaculture) à la région méditerranéenne. Cette réunion se tiendra à Rome avant la fin de 1998. Les membres de la CGPM devraient y participer. La contribution du Gouvernement italien pour l'organisation de cette réunion s'élève à 548,8 millions de liras italiennes.

AUTRES ACTIVITÉS

23. Le Secrétariat de la CGPM a publié le document *Studies and Reviews* No. 69 intitulé "Long- and short-term trends of Mediterranean fishery resources" et a participé à la préparation d'un document intitulé "Virtual Encyclopedia of the Marine Resources of the Western Mediterranean" pour la réunion d'étude organisée par le projet régional COPEMED sur la pêche artisanale, qui s'est tenue à Malte du 9 au 13 mars 1998. Le Secrétariat de la CGPM a également participé au Symposium MEDITA consacré à l'évaluation des ressources démersales par des méthodes directes en Méditerranée et dans les mers voisines, tenu à Pise (Italie) du 8 au 21 mars 1998.

ACTION PROPOSÉE DE LA COMMISSION

24. La Commission souhaitera peut-être examiner les activités de suivi des résolutions de la CGPM et recommander des actions ultérieures qui favoriseraient la mise en oeuvre complète de ces résolutions.

25. La Commission est invitée à examiner les recommandations et propositions formulées par le Groupe de travail sur l'économie et les statistiques des pêches et à donner des indications sur la suite à donner; l'attention de la Commission est en particulier appelée sur le programme de travail proposé du Groupe de travail, notamment sur la mise en place d'un système régional de suivi des paramètres socio-économiques pour la gestion des pêches.

26. La Commission est invitée d'une part, à donner des indications sur la proposition d'organisation d'une session conjointe d'un groupe d'experts *ad hoc* CGPM/EUROSTAT, et d'autre part, à examiner les propositions concernant le mécanisme possible pour la révision du système de suivi STATLANT 37B lorsqu'elle se penchera sur les besoins effectifs d'évaluation des stocks.